



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>



FLASH INFO

3 octobre 2014

PROJET DE LOI DE FINANCES 2015 : LE PACTE DE RESPONSABILITE AGGRAVE L'AUSTERITE POUR LES FONCTIONNAIRES

La FGF-FO condamne le projet de loi de finances 2014 présenté par le gouvernement.

Les suppressions de postes continuent. La baisse du pouvoir d'achat s'aggrave avec le gel de la valeur du point d'indice depuis 4 ans (et jusqu'en 2017). Les conditions de travail et de vie des agents se détériorent. Ce constat irréfutable ! La faute aux contraintes budgétaires directement issues du Programme de stabilité !

Pour FORCE OUVRIERE, ce que subissent les fonctionnaires et agents publics est inacceptable.

A la politique d'austérité, FORCE OUVRIERE oppose l'action revendicative en toute indépendance. Nous exigeons le dégel et une revalorisation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice, l'attribution uniforme de 50 points d'indice, la refonte de la grille indiciaire. Cela passe aussi par l'arrêt de la MAP, synonyme de destruction de postes et de restructurations

FORCE OUVRIERE est et a toujours été cohérente sur ses positions.

Pour reprendre une expression du Secrétaire général de la Confédération, Jean-Claude Mailly, : **« on dit ce que l'on fait et on fait ce que l'on dit »**, et cela en toute indépendance.

FORCE OUVRIERE est prête pour l'action intersyndicale dès lors que les revendications sont communes. Force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

La FGF-FO, fidèle à sa volonté de clarté auprès des salariés tant du privé que du public, rappelle que les organisations syndicales qui ont signé le pacte de responsabilité, entérinent de fait le programme de stabilité donc les contraintes budgétaires !

Ceux qui vous diront le contraire vous mentent.

Le document officiel ci-dessous parle de lui-même. 18 milliards de coupes budgétaires pour les administrations publiques de l'Etat !!!!!

**Pour défendre la République, le Service public,
la Fonction publique, le statut et la Fonction publique de carrière,
le 4 décembre 2014, votez et faites voter FORCE OUVRIERE**



Les grandes orientations du Programme de stabilité 2014-2017



A la suite du Conseil des ministres du 23 avril 2014, Michel Sapin et Christian Eckert ont présenté les grandes orientations du Programme de stabilité 2014-2017. Parmi elles : le Pacte de responsabilité et de solidarité, des économies d'un montant de 50 milliards d'euros et le maintien de l'objectif de 3 % des déficits publics en 2015. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la nouvelle gouvernance économique européenne dite du semestre européen.

Les grandes orientations du Programme de stabilité

Le Programme de stabilité 2014-2017 présente la stratégie et la trajectoire à moyen terme des finances publiques. En voici les grandes orientations présentées par Michel Sapin et Christian Eckert :

Le Pacte de responsabilité et de solidarité pour accélérer la reprise

Le Pacte de responsabilité et de solidarité se déploiera progressivement jusqu'en 2017. Il permettra de rehausser l'activité d'un demi-point et de générer près de 200 000 emplois supplémentaires.

Principales mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité

- Le coût du travail, déjà réduit par le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE), sera à nouveau allégé pour porter la baisse totale à 30 milliards d'euros. Ainsi d'ici 2016, il n'y aura plus aucune cotisation Urssaf au niveau du Smic - en dehors des cotisations chômage - et les cotisations d'allocations familiales seront allégées pour les salaires allant jusqu'à 3,5 Smic (soit pour les 90 % des salariés, rémunérés jusqu'à 5 000 euros bruts /mois).
- En complément, la fiscalité pesant sur les entreprises sera modernisée et réduite : la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), assise le chiffre d'affaires et non pas sur les profits de l'entreprise, sera réduite à partir de 2015 puis supprimée totalement à l'horizon 2017 ; la contribution exceptionnelle à l'impôt des sociétés sera supprimée à horizon 2016 et le taux normal de cet impôt baissera dès 2017 pour atteindre 28% en 2020.
- Parallèlement, dès 2014, les prélèvements sur les ménages modestes seront allégés. A compter de 2015, la baisse des cotisations salariales permettra un gain de pouvoir d'achat sur la feuille de paie, qui atteindra 500 euros par an pour un travailleur payé au Smic. Au total près de 5 milliards d'euros de mesures en faveur des ménages modestes seront prises d'ici 2017.

Extrait : Programme de stabilité 2014-2017

Des économies d'un montant de 50 milliards d'euros

L'effort d'économies sera réparti entre les différentes administrations publiques : l'Etat et ses opérateurs pour 18 milliards d'euros en trois ans, les collectivités territoriales pour 11 milliards d'euros, au travers notamment d'une organisation réformée, l'assurance-maladie à hauteur de 10 milliards d'euros et 11 milliards d'euros seront apportés par la protection sociale.

Le maintien de l'objectif de 3 % de déficit en 2015

Le déficit nominal était de 4,3 % du PIB en 2013. Il sera de 3,8 % en 2014 et 3 % en 2015, attendu les prévisions de croissance pour les prochaines années.

Source : <http://www.economie.gouv.fr/grandes-orientations-du-programme-de-stabilite-2014-2017>